

Saint -Martin -d'Hères, le 4 décembre 2017

Madame la Présidente de l'Université Grenoble Alpes
à
Mesdames et messieurs les membres du Conseil
d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

lundi 11 décembre 2017

à 13h30

Site santé

Salle Mazaré

Bâtiment Boucherle

Domaine de la merci

38700 LA TRONCHE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2017

3. Projet stratégique : bilan et perspectives

4. Affaires financières

Marché public relatif à l'achat de monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères

5. Ressources humaines

5.1 Campagne d'emplois 2018

5.2 Montants et critères PEDR

5.3 Bilan social UGA 2016

6. Affaires institutionnelles

6.1 Modification des statuts d'UGA Editions

6.2 Modification des statuts de l'UFR SHS

6.3 Modification du nom du laboratoire LSE pour LaRAC (laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte)

7. Formation

Approbation de la demande d'accréditation de la licence mention Gestion

8. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Pour la Présidente
et par délégation
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration
Pascal Louvet
Lise DUMASY

PROCURATION

Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes

Je soussigné(e).....
donne procuration à.....
pour me représenter et voter en mon nom lors du Conseil d'Administration du **11 décembre 2017**.

Fait à Saint- Martin-d'Hères, le

Signature

NB :

- Cette procuration est à remettre à la personne de votre choix qui doit impérativement être membre du CA (sans distinction de collège) ou à transmettre par mail à daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr en amont de la réunion.
- Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.